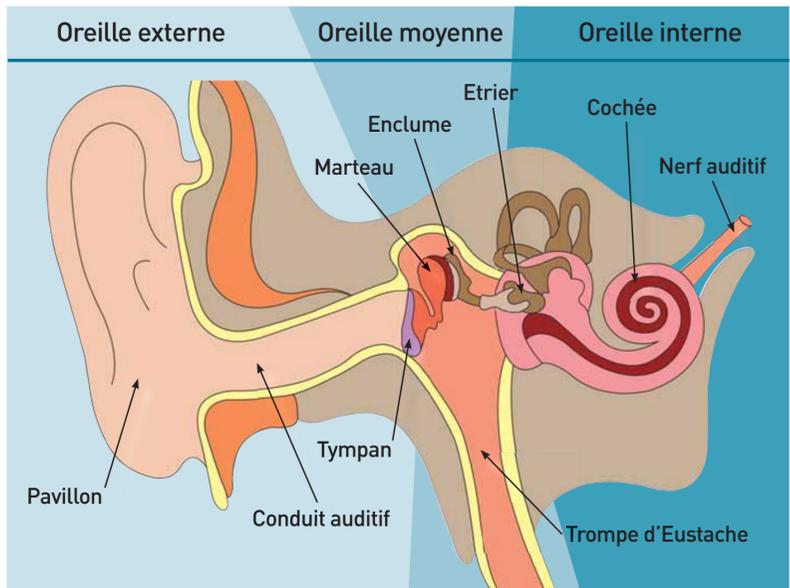


Grâce à l'audition : être avec les autres !

ENTENDRE AVEC LES OREILLES...

Nos deux oreilles peuvent être comparées à une chaîne hi-fi :

- l'oreille externe collecte les sons et les achemine vers le tympan.
- l'oreille moyenne transforme les ondes acoustiques (aériennes) en ondes vibratoires
- l'oreille interne achemine ces vibrations vers les cellules ciliées de la cochlée, qui les transforment en signaux électriques captés par le nerf auditif.



... POUR COMPRENDRE AVEC LE CERVEAU

Le nerf auditif achemine ces signaux vers le cerveau (le «disque dur» de notre mémoire) qui leur donne un sens.

ENTENDRE ? LE SENS AUX 4 DIMENSIONS



- **Pour se situer**
oreille GPS pour percevoir et s'orienter dans l'espace
- **Pour la sécurité**
identifier et analyser les bruits
- **L'ouïe et le temps**
l'audition est le seul de nos sens obligatoirement lié au temps qui passe
- **L'ouïe pour les autres**
l'audition est ce qui nous permet d'échanger avec les autres

**Entendre et comprendre constituent une obligation professionnelle
c'est la base de toute relation humaine**

9 à 10% des français(e)s ont des problèmes d'audition

La malentendance n'est pas une fatalité → on peut, on DOIT y faire face

- Par la prévention → éviter les bruits inutiles, protéger ses oreilles
- Par le dépistage systématique et régulier → 40% des Français n'ont jamais fait contrôler leur audition (IPSOS) .
- Par une prise en charge la plus précoce possible, qui permette de compenser au mieux, et de garder une communication optimale

Et vous, où en êtes-vous côté oreilles ?

Ce qui menace notre audition

L'audition est fragile
L'audition vieillit
L'audition s'use



CES BRUITS QUI MENACENT L'AUDITION

Le bruit se mesure en décibels (dB) - 3 décibels de plus équivalent à multiplier l'intensité sonore par deux, 5 dB de plus équivalent à trois fois plus de « bruit » et 10 dB de plus, dix fois plus.



Activité	Niveau	Effets
Banc essai moteur	130 dB	Seuil de la douleur
Marteau piqueur	120 dB	
Chaudronnerie	110 dB	
Discothèque (maxi) - Tronçonneuse	105 dB	
Baladeur (maxi) - Scie circulaire	100 dB	
Ponçage - Débroussailleuse Restaurant scolaire - Tondeuse gazon	90 dB	Risque avéré pour l'audition
Atelier d'ajustage	85 dB	Risques pour l'audition
Usine moyenne	75 dB	Fatigue auditive
Imprimante, Aspirateur	70 dB	
Bureau bruyant Conversation animée	60 dB-65 dB	Travail intellectuel pénible
Bureau calme	40 dB	

Pour une activité nécessitant une attention soutenue, on recommande un bruit ambiant maximal de 55 dB.

LES BRUITS EXCESSIFS

Réglementation du bruit au travail

- Exposition journalière maximale (mesurée à 1 m)
- 1 h à 89 dB
 - 15 minutes à 95 dB
 - 7,5 mn à 105 dB

Réglementation des bruits de loisirs

- Balladeur : puissance maxi 100 dB
écoute moyenne à 90 dB (dans l'oreille)
- Lieu musical : puissance crête 105 dB

LES BRUITS PERMANENTS DE NOS JOURNÉES

Radioréveil, transports, bruits de fond au travail, lieux de repas bruyants, loisirs bruyants, soirées télévision, logements bruyants, bruits nocturnes

- Le système auditif sature → Sollicité 24h/24, notre système auditif s'use
 - **13 millions** de personnes vivent avec un niveau sonore permanent d'au moins **65 dB**.
- Et vous, quels bruits dans vos journées ?
 - Vie Professionnelle, vie privée, nous n'avons qu'une audition
 - Tous les risques s'additionnent
 - Le système auditif ne se renouvelle pas → toute atteinte est irréversible

Laissons nos oreilles se reposer

- Utilisons des protections auditives pour les activités dans le bruit
- Compensons les moments de bruits par des moments de calme

Protégez votre audition !

Vie Quotidienne et Audition → www.l-ouie.fr

Déceler, dépister nos problèmes d'audition

46% des français de plus de 15 ans n'ont jamais fait contrôler leur audition

(baromètre IPSOS JNA 2003)

9% de la population est touchée par une baisse d'audition, soit près de **6 millions** de personnes

Et Vous ?

Quel que soit votre âge et votre situation, faites contrôler régulièrement votre audition

- 1 → On vous demande de baisser le son : radio, télé, hifi
- 2 → Vous faites souvent répéter vos interlocuteurs
- 3 → Vous avez du mal à suivre une conversation lorsque plusieurs personnes parlent en même temps
- 4 → Vous avez parfois des bourdonnements d'oreilles (ou des sifflements, etc...)
- 5 → Vous avez parfois du mal à comprendre les nombres ou les noms propres.



Si vous avez répondu OUI à au moins une des questions ci-dessus, parlez-en à votre médecin traitant, faites contrôler votre audition par un médecin ORL.

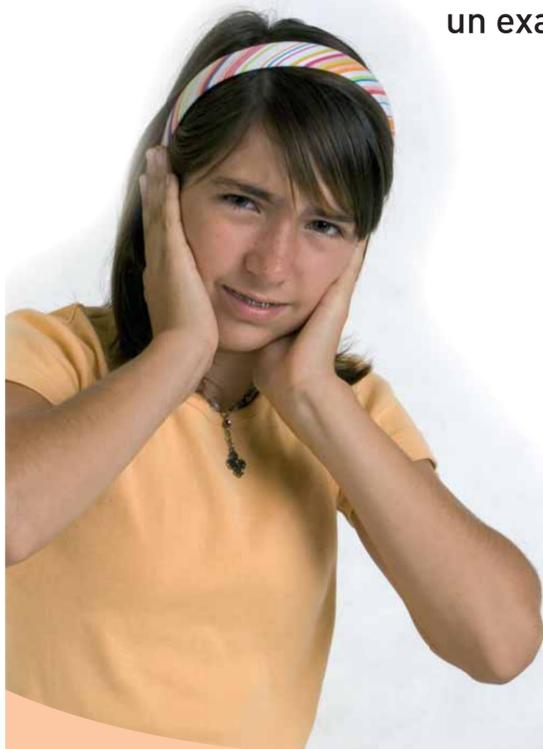
LES SIGNAUX D'ALARME

- Certains troubles doivent entraîner une consultation ORL et un bilan auditif :
 - baisse d'audition (question ci-jointes)
 - sensation d'oreille bouchée
 - vertiges
 - acouphènes (bourdonnements ou sifflements)
- Des symptômes non auditifs peuvent être liés à un début de baisse auditive :
 - fatigue
 - problèmes d'attention
 - agressivité - anxiété - dépression

→ En cas de doute, seul un bilan auditif peut lever l'hypothèque auditive.

LE BILAN AUDITIF

Le médecin ORL réalise le bilan auditif; il comprend un interrogatoire, un examen clinique et des audiogrammes.



LES ACOUPHÈNES

- Sifflements, bourdonnements, bruits divers que la personne est seule à percevoir.
- C'est un signal d'alarme dont les causes sont très variées.
- Attendre, c'est risquer qu'ils deviennent chroniques... et constituent une vraie pathologie invalidante !
- S'ils persistent plus de 48h, consultez un médecin
- Une source d'information, des relais en régions

→ www.france-acouphenes.org

Surveillez votre audition

Vie Quotidienne et Audition → www.l-ouie.fr

Baisse d'audition ?

Notre système auditif commence à vieillir tôt (vers 20 ans), mais cette usure est généralement lente et ne perturbe la communication qu'après 40 ou 50 ans. Les conditions de vie peuvent accélérer cette usure (presbyacousie précoce).



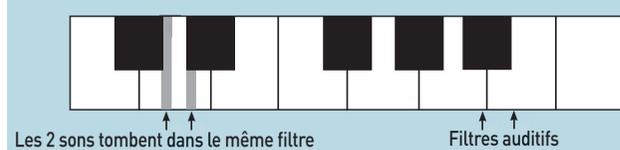
QUE SE PASSE-T-IL QUAND L'AUDITION BAISSE ?

- Celui qui entend bien a son audition en «pilote automatique» → Il peut distinguer 2 sons de fréquences différentes grâce à des «filtres».
- Lorsque l'audition baisse → 2 sons proches tombent dans le même filtre.
- On a d'abord du mal à comprendre dans le bruit → c'est l'effet «cocktail party».
- On perd la capacité de focalisation qui permet de tendre ses oreilles dans une direction.

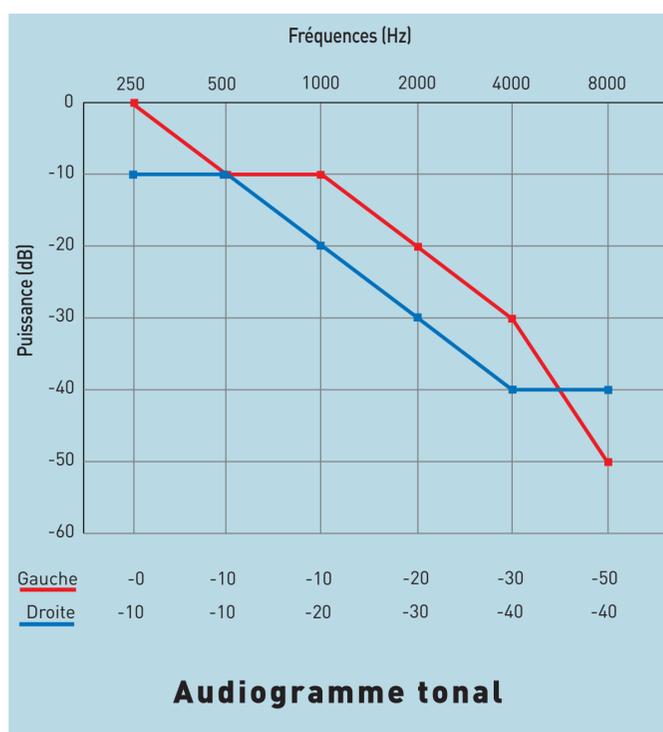
Une oreille peut facilement discerner 2 sons de fréquences différentes



Une oreille ne peut pas analyser de différence entre les sons



Et puis on ne comprend pas les murmures et les chuchotements. Ce sont les sons aigus qui sont la plupart du temps les premiers touchés.



Dans d'autres cas, c'est un problème de transmission : les sons sont atténués sur toutes les fréquences.

La baisse d'audition est progressive, invisible et insensible → s'amorce sans que l'on s'en aperçoive.

Dès ses débuts, la malentendance entraîne la perte de la spontanéité du chuchotement, de l'intimité de la parole.

la mise en place des compensations instinctives

→ **POSITIVES**

- tendre l'oreille
- on mobilise son attention
- on apprend à fixer ses interlocuteurs
- on fait travailler son cerveau (suppléance mentale)

→ **NÉGATIVES**

- **PHYSIOLOGIQUES** : certains sons ne sont plus référencés dans le fonctionnement quotidien du cerveau
- **PSYCHOLOGIQUES** : Au nom des principes de plaisir et de réalité, le malentendant se met à éviter ces situations... autocensure destinée à éviter déplaisir et frustrations.

ATTENDRE pour constater sa malentendance et réagir, c'est prendre le risque du repli sur soi, qui conduit à la mort sociale

- 9 de la population (*) → près de 6 millions de personnes
 - 3 300 000 (55 %) ont une perte «légère», entre 20 à 40 dB -
 - 2 000 000 (33%) ont une perte «moyenne», entre 40 à 70 dB -
 - 540 000 (9%) ont une perte «sévère», entre 70 à 90 dB
 - 180 000 (3%) ont une perte profonde de plus de 90dB ou sont sourds.
- (*) pré-rapport loi santé publique 2003

Faire face à la malentendance

Vie Quotidienne et Audition → www.l-ouie.fr

Compenser la baisse auditive

ACTE 1

Analyser les situations de communication

Activité professionnelle

→ **OBLIGATION** de Résultat dans la communication

3 enjeux de l'audition au travail

- Préserver son audition
- Conserver son emploi
- Poursuivre sa carrière

- Mal entendre, c'est affronter chaque jour des situations de communication.
- Pour faire face, il faut **ANALYSER** les situations de communication du poste de travail pour **PROPOSER DES STRATEGIES** de compensation appropriées.



DRESSER LA LISTE DES SITUATIONS DE COMMUNICATION

- Situation de perception pure → sonneries (porte, téléphone, alarmes diverses), bruits normaux d'une machine à surveiller, bruits d'alarme dans un lieu clos ou sur la voie publique, etc.
- Situation d'écoute passive → conférence
- Situation de dialogue en vis-à-vis → bureau, commerce
- Situation de dialogue en groupe → réunions, repas
- Situation d'écoute en milieu bruyant → atelier, rue
- Situation de dialogue à distance en milieu clos ou en public → téléphone fixe ou portable



POUR CHAQUE SITUATION ON FAIT UNE DOUBLE ANALYSE

- du caractère de chaque tâche à accomplir → importante, stressante, fatigante
- de la gêne auditive pour chaque tâche à accomplir → intelligibilité - apport attendu ou réalisé des prothèses et aides techniques - qualité auditive du lieu de travail



Besoin absolu de toutes les stratégies de compensation disponibles
→ **Prothèses, aides techniques, orthophonie, aménagement de poste de travail, info de l'environnement.**

Comprendre les situations quotidiennes

Vie Quotidienne et Audition → www.l-ouie.fr

Compenser la baisse auditive

ACTE 2

Mettre en œuvre les stratégies de compensation individuelles

LES APPAREILS DE CORRECTION AUDITIVE (PROTHÈSES)

- Elles augmentent la quantité d'information intelligible pour permettre de retrouver des sons et bruits.
- Elles ne restituent pas l'audition de sa jeunesse.
- L'adaptation aux aides auditives prend un certain temps.
- Elle est d'autant plus longue que l'on tarde à s'appareiller.



LES AIDES TECHNIQUES ET HUMAINES



Les aides techniques

- Les prothèses traitent le son tel qu'il arrive à l'oreille : diminué par la distance, déformé par l'acoustique, brouillé par les bruits parasites.
- Les aides techniques améliorent la communication en prélevant le son à la source. En particulier l'induction magnétique, accessible avec la «position T» de certaines prothèses



La position «T» est utile

- pour téléphoner
- pour écouter télévision, radio, musique
- pour suivre des réunions, spectacles dans les salles équipées d'une boucle magnétique



Autres aides techniques

- Les dispositifs d'alarme lumineuse ou vibrante
- les micros FM

La lecture labiale

- Tout ce qui peut soulager les oreilles est bienvenu.
- Toute personne ayant du mal à comprendre va fixer ses interlocuteurs et développer ainsi une lecture labiale empirique.
- Pour gagner en efficacité, cela passe par l'apprentissage des indices visuels avec un(e) orthophoniste.

ACTE 3

Reconquérir la communication

Prothèses et aides techniques ne sont que des outils. L'adaptation prothétique, c'est la rencontre entre l'oreille qui utilise ces outils et le cerveau (cortex auditif), la mémoire.

Cela mobilise les 3 capacités → Audition - Attention - Adaptation

Après le bug de la malentendance

Il faut reparamétrer le disque dur et les connexions oreille-cerveau

- Encourager l'écoute passive : livres enregistrés (pour malvoyant), chanteurs («idoles de nos 20 ans»), radio, émissions de débats à la télé (sans fond musical ou sonore)
- S'exercer en conditions progressives : lecture en double : d'abord en voyant ce que l'autre lit à haute voix / puis en écoutant le même texte sans le voir - tenter progressivement de converser dans le bruit en ajoutant un fond sonore.

Optimiser la communication

Compenser la baisse auditive

ACTE 4

Evolution et aménagement du poste de travail

PARTIR DE L'ANALYSE AUDITIVE DU POSTE DE TRAVAIL

→ L'analyse acoustique et visuelle du poste de travail : plan de l'espace de travail - cartographie des échanges - délimitation de l'intelligibilité - analyse de la qualité acoustique et visuelle des locaux.



■ Les niveaux sonores

- 1 → très calme < 40 dB
- 2 → calme - 40 à 60 dB, seuil de confort auditif
- 3 → bruyant - 60 à 70 dB - entre seuil de confort et pénible
- 4 → très bruyant - 70 à 80 dB - entre pénibilité et seuil de risque
- 5 → dangereux - 80 dB - relèvent des obligations de protection et du risque de surdité professionnelle



■ Cela doit déterminer les améliorations possibles

- 1 → Améliorer l'acoustique de base : absorber la réverbération des sons, bloquer les bruits extérieurs limiter et amortir les bruit internes
- 2 → Modifier la cartographie des échanges
- 3 → Couper l'espace
- 4 → Améliorer les éclairagements
- 5 → Apporter les compléments techniques



■ A coté des aménagements, le contenu du poste doit être examiné

- 1 → Modifier l'importance des fonctions auditivement difficiles
 - prise de note confiée à une autre personne
 - échange téléphone contre travail dossiers
 - idem accueil public, mais sans plonger le malentendant dans l'isolement sensoriel
- 2 → Changer les conditions de communication au sein d'une équipe
 - privilégier dialogues interpersonnels aux grandes réunions
 - établir notes de services écrites, garantes des bien-entendus
 - favoriser préparation des échanges sous forme écrite.
- 3 → Travail à domicile et télétravail, limité pour éviter isolement social
- 4 → Informations de l'environnement professionnel



Et les autres ? Pour un effort mutuel de communication !

“maintenant que tu as un appareil, tu pourrais faire un effort pour entendre !”

Porter un appareil auditif c'est aller vers les autres. Aux autres de faire un pas vers les malentendants.

Tout ce qui améliore l'acoustique bénéficie à tous ceux qui travaillent dans le même espace !

Démarches et aides

Faire face à la malentendance Démarches et financements

LES OUTILS DE COMPENSATION DES MALENTENDANCES COÛTENT CHER

■ Sécurité sociale et assurances complémentaires

- **50 et 80%** du coût réel restent à votre charge une fois déduits les remboursements Sécurité Sociale et Mutuelle Santé
- Aucun financement Pour les aides techniques et les aménagements
- Séances d'orthophonie → prises en charge sur prescription médicale.

Pour couvrir ces dépenses → passer par les circuits (administratifs)
réservés aux «personnes handicapées»
Etre malentendant n'est pas une tare.

■ Vie professionnelle

Toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites à cause d'un problème d'audition doit demander le statut de travailleur handicapé.

Cela ouvre droit à des aides financière à l'acquisition de matériels ou à l'aménagement du poste de travail.

La loi de 2005 crée les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) qui gère les dossiers et transmet les demandes à la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui statue et attribue le statut de travailleur handicapé.

→ **infos sur www.handicap.gouv.fr**

Cela ne dépend pas seulement du nombre de décibels perdus, mais de la gêne à effectuer ses tâches professionnelles. Il est donc important de définir et de justifier l'incapacité de la personne à garder ou trouver un emploi sans outils de compensation.

- La **CDAPH** attribue la prestation de compensation pour répondre au «projet de vie» de la personne → définir les besoins par rapport à la vie quotidienne de la personne : appareils de correction auditive - aides techniques - aménagements - etc...
- On utilise pour cela les tableaux d'analyse des situations de communication.

LE STATUT TH DONNE ACCÈS AUX AIDES

- Pour les salariés du secteur privé et aussi les non salariés et demandeurs d'emploi les aides de l'AGEFIPH peuvent être obtenues directement (prothèses, aides techniques) ou par l'employeur pour les aménagements de postes.

AGEFIPH

192, avenue Aristide Briand - 92226 Bagneux cedex - 01 46 11 00 11
www2.agefiph.fr/

- Pour les salariés du secteur public, auprès du FIPHFP par l'intermédiaire de l'employeur

FIPHFP

Caisse des Dépôts - Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
www.fiphfp.fr

- Structures conventionnées pour accompagner les Th dans leurs démarches

SAMETH - PDITH - CAP Emploi

→ Se renseigner auprès des MDPH ou de l'AGEFIPH

Financer les compensations